

respectueux des lois, non pas parce que la loi dit que je dois faire telle ou telle chose, que je ne dois pas traverser la rue en zigzag, ou autre chose de cette nature. Je suis très prudent dans les rues d'Ottawa, car je ne veux pas être tué dans un accident de la circulation par un chauffeur ivre ou un conducteur imprudent. Je l'ai échappé belle trop souvent pour ne pas être craintif. En cela je ne diffère pas tellement des autres. Il y en a peut-être pour qui il importe peu d'être tués aujourd'hui ou demain, mais je pense que c'est une infime minorité.

Comme je l'ai dit l'an dernier, même ceux à qui on a appris à tuer—et on me l'a appris comme à des milliers d'autres Canadiens—craignent la mort. Je n'ai jamais voulu tuer personne mais, en temps de guerre, on n'a pas le choix. Je n'ai connu personne durant la guerre qui ne protégeait pas sa propre vie, sans être lâche pour autant. Mais encore une fois l'expérience m'a appris que les hommes ne donnent pas leur vie sans raison. Ils ne se sacrifient pas aveuglément. C'est pourquoi je dis que la peur de la mort existe sûrement dans notre société en général. Cependant, il y en a qui me disent que le meurtrier voit la vie différemment et qu'il se préoccupe peu d'être tué ou non. Il est tellement sûr d'échapper à la justice qu'il se moque de la peine. Bien entendu, pareille affirmation ne se fonde sur aucune donnée statistique. Je dois donc me laisser guider par mon expérience personnelle et j'ai conclu que la peur de la mort retient certaines personnes tout au moins et que celles-là ne commettraient pas un crime parce qu'elles en craignent les conséquences. Si l'on me montre que j'ai tort, je devrai alors changer d'avis sur la peine capitale.

● (4.30 p.m.)

M. Nugent: Le député accepte-t-il une question?

L'hon. M. Churchill: Oui, monsieur.

M. Nugent: Le député a dit qu'il ne voit pas que les statistiques indiquent quoi que ce soit. Je suppose qu'il les a examinées et qu'il trouve que les chiffres des États qui ont la peine capitale et de ceux qui ne l'ont pas semblent à peu près les mêmes. Si le député estime que la peur de la mort constitue un si fort préventif, ne s'attendrait-il pas de trouver une différence marquée dans les chiffres, si son argument est juste?

L'hon. M. Churchill: J'ai répondu à cette objection l'an dernier. J'ai cité les chiffres du Livre blanc et j'en suis venu à la conclusion

qu'ils ne prouvaient rien dans un sens ni dans l'autre. Si le député peut aller au-delà, s'il veut bien lire ce que j'ai dit le 5 avril à la page 3866 du Hansard, il y trouvera peut-être sa réponse. Il n'a pas pris la précaution de lire mon discours de l'an passé. Je serai très heureux qu'il le lise et qu'après, ici à la Chambre ou lorsque nous nous rencontrerons ailleurs, il me montre que j'en suis venu à une conclusion erronée. Je sais qu'il saura s'exprimer avec vigueur. Je n'étais pas convaincu alors et je ne le suis pas encore. Je n'ai pas dit que les chiffres ne prouvaient rien, comme l'a dit le député, j'ai dit qu'ils ne prouvaient pas la thèse.

J'ai parlé du caractère sacré de la vie. Voilà bien, monsieur l'Orateur, un argument puissant. Nous aimons penser que la vie humaine devrait avoir un caractère sacré. Nous vivons à une époque de violence, nous sommes endurcis et indifférents à la perte de la vie. A eux seuls, monsieur l'Orateur, les accidents de la route montrent l'indifférence du peuple envers la vie. Nos lois ne sont pas suffisamment sévères pour enrayer la bouche-rie qui se produit sur nos routes. L'État s'est montré indifférent envers le caractère sacré de la vie: il n'a pas pris les mesures nécessaires à l'endroit de ce problème de notre société. On pourrait citer bien d'autres exemples qui font voir que nous ne nous préoccupons pas suffisamment du caractère sacré de la vie.

La lecture des chiffres de mortalité pour certaines régions du Canada me renverse. Où est notre souci du caractère sacré de la vie humaine? Pourquoi ne faisons-nous pas davantage pour le faire respecter? Nous vivons dans une ère de violence, d'indifférence à l'égard du caractère sacré de la vie humaine. Quand cet aspect de la question est soulevé au cours d'un débat sur la peine capitale, il ne semble pas avoir autant de poids que voudraient lui en donner ceux qui l'exposent.

Je suppose que l'attitude de chacun dépend de son expérience de la vie. J'ai vécu à une époque où le caractère sacré de la vie humaine était ignoré de l'ensemble de l'univers, alors que des millions de gens furent tués d'une manière ou d'une autre. Je suppose que cela a produit un effet sur la société en général et nous a rendus moins sensibles au problème que nous l'aurions été si nous avions vécu à une époque plus paisible. Toutefois, je ne prendrai pas plus de temps pour exposer ce que je veux dire maintenant. Je ne saurais mieux le faire qu'en lisant quelques commentaires que j'ai formulés il y a